

Claudine Houbart

La régénération des centres urbains historiques

Conférence : Getting the measure *Baukultur* – pour un espace de vie de qualité
4 et 5 novembre 2019 au Pavillon Sicli à Genève
Séance parallèle 4 : Construire les identités

Introduction

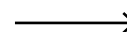
La notion de culture du bâti, au cœur de la Déclaration de Davos, s'inscrit dans la continuité des politiques internationales menées dans le domaine de l'environnement construit depuis le milieu du XX^e siècle. En Europe, depuis la Convention culturelle de 1954, les efforts se sont multipliés en faveur du développement d'un environnement bâti de qualité. La convention de Grenade (1985) constitue une étape importante de cet effort, avec la définition de la « conservation intégrée », faisant « de la conservation, de l'animation et de la mise en valeur du patrimoine architectural, un élément majeur des politiques en matière de culture, d'environnement et d'aménagement du territoire » et plaçant « la protection du patrimoine architectural parmi les objectifs essentiels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme » (art. 10). Se pencher sur la genèse de la conservation intégrée ainsi que sur les projets pilotes qui ont permis de la définir révèle des initiatives restées peu connues, présentant de frappantes similarités avec les termes et objectifs de la Déclaration de Davos. A l'heure où se pose la question des moyens de mesurer et concrétiser ces objectifs, une étude de ces initiatives, souvent restées dans les cartons ou très partiellement réalisées, est susceptible d'alimenter le débat de manière constructive; cette brève intervention entend l'illustrer à travers le concept d'« aménagement intégral », défini par le belge Raymond M. Lemaire et mis en œuvre, notamment, dans la cadre du plan de structure de la ville de Bruges, au début des années 1970.

Cadre historique

C'est en 1963 que le Conseil de l'Europe adopte une recommandation relative à « la défense et la mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques » (recommandation 365). Dans les années qui suivent, de 1965 à 1968, cinq « confrontations » sont organisées par le Comité des conseillers techniques: réunissant experts et acteurs du secteur public et du monde associatif, elles sont l'occasion d'échanges autour de conférences abordant tous les aspects de la sauvegarde du patrimoine bâti¹. En 1969, une première conférence des ministres responsables de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier du Conseil de l'Europe, organisée à Bruxelles, sanctionne la nécessité d'un « passage de la notion passive de conservation à la conception active de mise en valeur et d'intégration à l'environnement et dans l'économie générale du pays »². C'est dans la foulée de cette conférence qu'est constitué, en 1971, un Comité des Monuments et des Sites, chargé entre autres de l'organisation d'une année européenne du patrimoine et de la rédaction d'une charte organisant les principes dégagés lors des travaux précédents. L'originalité de ce comité est de réunir au sein d'un même organe des représentants de deux mondes jusque-là étrangers l'un à l'autre, voire opposés: chaque état membre y délègue non seulement un spécialiste de la sauvegarde, mais également, un expert en aménagement du territoire³.

Le belge Raymond M. Lemaire, professeur à l'université de Louvain et, depuis 1965, premier Secrétaire gé-

- 1 A Barcelone et Vienne (1965), Bath (1966), La Haye (1967) et Avignon (1968). Leurs conclusions sont sanctionnées par les résolutions du Comité des ministres (66)19, (66) 20, (68)17 et (68)12.
- 2 *Conférence européenne des Ministres les plus directement responsables de la défense et de la mise en valeur des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique* (Bruxelles, 25-27 novembre 1969). Communiqué, 27 novembre 1969, Archives du Conseil de l'Europe, disponibles sur le site <https://www.coe.int/fr/>.
- 3 Conseil de l'Europe, Comité des Monuments et des Sites. 1ère session. 29 novembre – 3 décembre 1971. *Liste provisoire des participants préparée par le secrétariat*, 19 novembre 1971, 1, Raad van Europa. Comité van Monumenten en Landschappen, 1-1971a, Fonds R.M. Lemaire, KU Leuven.



néral du Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS), prend une part très active à l'ensemble du processus. Son apport est précieux, car en parallèle à une carrière académique, il développe alors une pratique de terrain pionnière dans le domaine de la régénération des centres historiques: la réhabilitation du Grand béguinage de Louvain, qu'il conduit à partir de 1963 pour le compte de l'université, constitue un champ d'expérimentation et un projet pilote pour la conception des nouvelles politiques⁴, et lui ouvre la voie à d'autres projets, notamment à Bruxelles, où il contribue à un changement progressif d'attitude envers les îlots anciens jusque-là régulièrement victimes de la politique de la table rase⁵.

En 1973, Lemaire collabore, avec François Sorlin et Piero Gazzola, à la rédaction d'une première synthèse des travaux du Comité. Intitulée « Sauvons le visage de l'Europe »⁶, cette synthèse constitue une étape importante dans la définition de la « conservation intégrée », qui, après avoir été formulée au sein de la Charte européenne du patrimoine et de la Déclaration d'Amsterdam (1975), se fraiera un chemin au sein des législations nationales à la suite de la Convention de Grenade de 1985. Le terme de « conservation intégrée » n'est toutefois pas employé dans l'étude; à une seule reprise, un terme définissant la nouvelle approche est avancé: l'« aménagement intégral ». Considéré comme la seule base acceptable d'une « planification raisonnée », ce concept implique « à la fois la conservation des valeurs architecturales et esthétiques et la satisfaction des besoins des hommes qui vivent dans [l]es ensembles » : « ni la conservation du patrimoine ni l'aménagement du territoire ne constituent indépendamment une fin en soi [mais] représentent les éléments complémentaires d'une politique globale qui trouve sa justification sur le plan culturel comme sur le plan humain »⁷. Examiné à la lumière de projets contemporains menés par Lemaire, l'aménagement intégral apparaît comme un concept plus ambitieux que la conservation intégrée, et dont l'écho résonne dans les termes de la Déclaration de Davos.

Le plan de structure de Bruges, laboratoire d'« aménagement intégral ».

Intégré au programme de « réalisations exemplaires » initié en préparation de l'année européenne du patrimoine, le plan de structure de Bruges est piloté par le bureau d'architecture et d'urbanisme *Groep Planning*⁸, qui s'adjoint les services de Raymond M. Lemaire en tant que conseiller dès 1972. Bien que le point de départ soit la mise en valeur du cœur historique de la ville, la question est d'emblée abordée à l'échelle territoriale par les autorités communales qui sont les commanditaires du plan: l'expansion du port de Zeebrugge, situé sur la côte à une quinzaine de kilomètres de la ville, constitue à la fois une opportunité économique pour la région et une menace pour son paysage et son patrimoine rural et urbain.

La spécificité du plan de structure est de traiter toutes les échelles de l'environnement bâti comme des facettes d'une seule et même réalité: de prescriptions pour les gabarits individuels à la prise en compte de l'ensemble des enveloppes bâties des rues en tant que « façade urbaine », de l'étude globale des espaces publics et des espaces verts et de leur usage en termes de mobilité à l'importance des repères visuels, le plan apparaît comme au service de la cohérence et de la qualité vécue de l'environnement bâti, sans opérer de distinction, sur le plan des principes, entre neuf et existant.

L'implication de R. M. Lemaire aux réflexions sur l'avenir de Bruges se traduit à la fois par sa collaboration avec le bureau *Groep Planning* et la conception de plusieurs projets, le plus souvent restés dans les cartons. Fort de son expérience en termes de régénération, acquise à Louvain et à Bruxelles, mais aussi de son im-

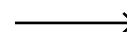
4 Sur ce projet, voir: C. Houbart, « The Great Beguinage of Leuven: an Early Challenge for the Venice Charter », *Opus*, 2 (2018), 105-128. <http://hdl.handle.net/2268/232972>

5 Voir: C. Houbart, « Bruxelles, laboratoire d'une politique européenne de « réanimation » urbaine. L'exemple du quartier du Sablon », *Bruxelles Patrimoines*, 27-28 (2018). <http://hdl.handle.net/2268/226421>

6 François Sorlin, Piero Gazzola, Raymond Lemaire, *Sauvons le visage de l'Europe*, Série d'études Comité des monuments et des sites, 1 (Conseil de l'Europe, 1973).

7 Ibid., p. 82.

8 *Groep Planning*, *Brugge. Structuurplan voor de binnenstad* (Stadt Brugge, 1976).



plication, depuis 1965, à la conception du plan directeur d'une ville nouvelle, Louvain-la-neuve⁹, il propose des interventions urbaines allant de la réhabilitation d'îlots jusqu'à la conception d'une « nouvelle entité urbaine de haute densité », implantée à mi-chemin entre Bruges et Zeebrugge, et destinée à remédier à la pénurie de logements prévue à proximité du port et donc à éviter un afflux de résidents dévastateur pour la ville historique. Les projets de réhabilitation d'îlots, mêlant dans des proportions diverses restauration ou reconversion d'immeubles existants, création de cheminements internes et constructions neuves, s'inscrivent dans la ligne de ce que Jan Tanghe, du bureau *Groep Planning*, définira dans les années qui suivent, comme la « croissance interne » ou « réintégration urbaine », amenée selon lui à remplacer l'« urbanisme d'expansion »¹⁰. Les quelques croquis d'ambiance de la ville nouvelle, Zeewege, illustrent quant à eux le processus d'assistance réciproque que se portent architecture ancienne et nouvelle aux fins de préserver l'identité de la ville historique et du paysage environnant. Les projets partagent la recherche d'une harmonie entre ce que le plan de structure définit comme trois composantes essentielles du paysage urbain : le « paysage doux » – la verdure, l'eau –, le « paysage dur » – la minéralité des façades, rues et places – et les repères (*landmarks*), pouvant être entendus au sens positif ou négatif. Par ailleurs, ils constituent autant d'illustrations de critères morphologiques et esthétiques qui, extraits de l'étude du tissu urbain existant, sont appliqués aux créations nouvelles: existant et neuf participent en effet à une même totalité, la « façade urbaine », rencontre de l'espace intérieur, ou espace positif, et de l'espace extérieur, ou espace négatif.

Identité et centres historiques

L'usage du modèle de la ville historique pour les projets urbains de petite et grande échelle dépasse largement, chez Raymond M. Lemaire, une simple réponse à un impératif d'intégration esthétique ou une recherche d'harmonie entre neuf et ancien. Dès ses premiers écrits dans le domaine, en 1966, les quartiers « traditionnels » apparaissent non seulement comme un patrimoine dont la « réanimation » s'impose, mais constituent aussi une leçon susceptible de permettre à l'urbanisme contemporain de renouer avec l'Homme, après la rupture opérée par un fonctionnalisme outrancier.

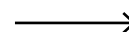
L'homme se sentait chez lui dans les villes d'avant ce siècle. Il pouvait y travailler, y vivre, s'y complaire et s'y épanouir. Il y trouvait à la fois l'échelle qui lui convenait, la diversité dans l'ordre, l'inattendu qui excluait l'ennui, le souci constant de la beauté. (...) Le rendement économique n'y était pas le premier objectif, mais bien la satisfaction de ses besoins et la recherche d'un cadre à sa disposition¹¹.

Par « besoins », Lemaire entend ici non seulement les besoins physiques, mais aussi sociaux et psychologiques des individus et des collectivités. Ainsi qu'il l'exprimera en 1971, lors de la première session du Comité des monuments et des sites, nouvellement fondé,

l'époque des grandes théories est révolue et c'est sur l'examen approfondi des besoins physiques et psychiques individuels et collectifs de l'homme, sur l'analyse psychologique de l'individu et de la société et sur la perception des besoins conscients et subconscients face au cadre de vie qu'il faut baser toute action dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement de l'urbanisme et de l'architecture¹².

Ces mots ne peuvent que faire écho à l'article 8 de la déclaration de Davos : « un environnement bâti de

-
- 9 Une large bibliographie existe sur Louvain-la-Neuve. Sur la question de l'urbanisme et de l'architecture, voir notamment: André Mertens, *Louvain-la-Neuve: une aventure urbanistique* (Paris: l'Harmattan, 2003), Jean Rémy, Louvain-la-Neuve, *une manière de concevoir la ville* (Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain, 2007) ainsi que Pierre Laconte, *La recherche de la qualité environnementale et urbaine. Le cas de Louvain-la-Neuve* (Belgique) (Lyon: Certu, 2009).
- 10 Jan Tanghe, Sieg Vlaeminck, Jo Berghoef, *Living cities. A case for urbanism and guidelines for re-urbanization* (Oxford: Pergamon Press, 1984), 147.
- 11 Raymond M. Lemaire, « Restauration et réanimation des ensembles historiques », *Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique*. Confrontation C, Bath, 3-7 octobre 1966 (Strasbourg : Conseil de l'Europe, Conseil de la Coopération culturelle, 1967), 61.
- 12 Conseil de l'Europe. Comité des monuments et des sites. 1ère session. 29 novembre - 3 décembre 1971. *Rapport introductif au débat général préparé sur demande du secrétariat par M. Raymond Lemaire, Professeur à l'Université de Louvain*, 15 novembre 1971 (DELA/ MS(71)6)



qualité répond (...) non seulement à des exigences fonctionnelles, techniques et économiques, mais aussi aux besoins sociaux et psychologiques de la population ».

Cette parenté d'esprit évidente signifie-t-elle que nous devons chercher dans les travaux menés par Raymond M. Lemaire et ses contemporains les réponses aux questions que nous nous posons aujourd'hui sur la mise en œuvre d'une culture du bâti de qualité? Conçus à la fin des Trente Glorieuses et dans un contexte où le modèle fonctionnaliste pur et dur montre peu à peu ses limites, les principes et réalisations que nous avons évoqués ne posent qu'une partie des questions qui ont mené à la rédaction de la Déclaration de Davos. Les réponses proposées ne sont donc plus entièrement adaptées au monde actuel. Il est toutefois un aspect qui mériterait de retenir l'attention des professionnels, des chercheurs et des politiques lorsqu'ils penseront les moyens de générer un environnement bâti de qualité. Parmi les projets conçus par R. M. Lemaire, rares sont ceux qui ont été réalisés, et lorsqu'ils l'ont été, c'est souvent de manière peu conforme à leurs intentions initiales. Les freins ont été nombreux, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan culturel. Dans ce contexte, « mettre à profit l'expérience des générations passées », pour reprendre les termes de la Déclaration de Hangzhou, peut donc signifier non seulement retenir les acquis constructifs de nos prédécesseurs, mais aussi chercher à comprendre les écueils auxquels ils se sont heurtés et en tirer un enseignement pour le futur.